

CONSEIL MUNICIPAL du 25 octobre 2019

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Lydie GEORGES, Annie FAELLI

MEMBRES ABSENTS : Danielle BRUNO, Bernard THIEN, Christian POCHET

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 *le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019*

Subventions aux associations

- **Demande de subvention du sou écoles RPI – projet Tolstoï**
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'une demande de subvention émanant de l'association « Sou des écoles RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles ». Dans le cadre d'un projet sur la citoyenneté (projet Tolstoï), les instituteurs envisagent un voyage à Paris pour les CM1-CM2. 23 élèves du RPI sont concernés dont 6 enfants habitant Champoly.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'allouer une subvention exceptionnelle de 40€/enfant habitant Champoly et scolarisé dans les classes de CM1-CM2 du RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles.

- **Attribution des subventions aux associations communales et intercommunales**
Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :
 - 100 € à l'association « Avenir Santé en Pays d'Urfé »
 - 200 € à l'association ADMR de Saint Just en Chevalet
 - 80 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Just en Chevalet »
 - 30 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Martin la Sauveté »
 - 10 € à l'association « Les Grenadières du Haut Forez »
- **Attribution des subventions aux associations hors commune et canton**
Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :
 - 100 € à l'association « Les restaurants du Cœur »
 - 100 € au Centre de Lutte contre le cancer Léon Bérard
 - 100 € à l'association « Les p'tits bouchons du roannais » : aide aux enfants malades hospitalisés

Tarifs photocopies

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} novembre 2019 :

photocopie recto	Format A4 N/B	0.20 €
photocopie recto verso	Format A4 N/B	0.30 €
photocopie recto	Format A3 N/B	0.30 €
photocopie recto verso	Format A3 N/B	0.40 €
photocopie recto	Format A4 Couleur	0.40 €
photocopie recto verso	Format A4 Couleur	0.50 €

Fixation de la durée d'amortissement du véhicule communal

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir le Ford Ranger sur une durée de 5 ans.

Questions diverses

- ☀ Monsieur le Maire explique que les travaux de réparation de la cloche extérieure de l'église qui sonne les heures n'ont pu être réalisés, il précise que l'intervention de l'entreprise n'a pas été facturée.
Il convient de remplacer le moteur de tintement de la cloche extérieure.
Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise HIMS.

- ☀ Le conseil municipal valide :
 - La demande de la compagnie arrosoir quant à l'utilisation de la salle des fêtes « La Péniche » pour l'atelier enfants du lundi soir de 18h30 à 20h au mois de mai 2020 pour la préparation et la présentation d'un spectacle de fin d'année.
 - Le dossier de location pour l'appartement F4-1^{er} étage au-dessus de l'école.
 - Le taillage des tilleuls au Faubourg en bordure de la voie départementale par l'entreprise Cout'Bois (Boisfi).

- ☀ Monsieur le Maire fait part d'une demande de location de la salle de la mairie pour le réveillon du jour de l'an.
Suite aux dégradations occasionnées lors de précédentes manifestations, le conseil municipal maintient sa position de ne plus louer la salle pour le réveillon.

- ☀ Monsieur le Maire informe :
 - des réponses des Sénateurs Cécile CUKIERMAN et Bernard FOURNIER suite au vœu contre la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les états du Mercosur d'Amérique Latine qui leur a été adressé.
 - de la présentation du diagnostic de l'Étude d'Aménagement Global de Bourg le vendredi 8 novembre 2019 à 14h en mairie.

- ☀ Monsieur le Maire fait un point sur le tourisme en Roannais.

Séance levée à 21h45

Le Maire
Daniel PEROTTI